



Dunkerque, le 14 janvier 2011

Monsieur le Président

Le SNAD-CGT souhaite revenir sur le bilan présenté dans la note documentaire n°1 et plus précisément sur les chiffres annoncés. **Non, les agents de Steenvoorde n'ont pas à rougir de leurs résultats.** Et tant qu'à étudier vos chiffres, regardez le chiffre comparatif du nombre de contentieux réalisés par agent de la BSI par rapport à un agent de la circonscription :

Circonscription : 2,45 / BSI Steenvoorde : 3,29

Si on analyse de manière honnête et sans partie pris l'année 2010, pratiquement tous les thèmes évoqués sont à la hausse. On s'étonnera d'ailleurs au passage que le montant des amendes perçues par l'unité n'y figure pas. Pourtant cela représente :

Amendes produit pétrolier : 1 363 €- Tabac affaire douane : 1 086 €- Amende CI : 6 500 €
Amende contrefaçons : 2 618 €pour une valeur globale de la marchandise de 49 697 €
Restriction de circulation 90 €- Amende sur les armes 350 €- Amende déchet 150 €

Il faut le souligner également que ce bilan ne fait pas non plus état qu'au plan de contrôle 2010, la taxe à l'essieu était inscrite et la BSI a relevé 12 infractions. Mais c'est au service des TAE compétent qu'incombe les suites données. Il faut noter aussi certaines affaires non réglées à l'unité et non évoquées dans ce bilan.

- Affaire de déchets de cuivre constatée dans le cadre de l'opération DEMETER: un container contrôlé par la BSI à la circulation, après contact avec la CCC, escorté jusqu'à Loon Plage. Au final dans le SILCF c'est le service de Dunkerque Port qui a traité ce dossier à son initiative !!!
- Des contrefaçons dans le groupe Auchan constaté par la DOD de Lille mais dont la source du renseignement provenait de notre unité suite à une saisie de chaussures de la marque PUMA sur un marché de notre secteur.
- Découverte de 14 DAA dans un véhicule de tourisme, 48 000 euros
- 300 kilos de tabac découverts dans un chargement.

Nous annexons notre propre tableau de statistiques à cette déclaration.

Pour aussi compléter ce bilan, il faut évoquer les travaux de l'A25 et de la RD948 qui a dévié le trafic commercial de notre secteur durant l'année 2009.

Renfort de la BSI qui a dû se déplacer sur l'A16 et à Loon Plage pour y effectuer ses services avec un minimum de 45 minutes à 1 heure selon la fluidité du trafic pour arriver sur le site de la Norfolkline.

Maintenir l'unité de Steenvoorde permettrait de continuer des contrôles sur la circulation des marchandises à destination de la France, dans le cadre par exemple des contrôles de tabacs transfrontaliers, l'axe de la D948 permet de conserver un point de contrôle en cas de crise. La présence douanière sur ce secteur est primordiale et dissuasive dans la lutte contre les épandages clandestins des déchets en particulier celui issu des élevages belges.

Si l'unité disparaît, les contrôles seront essentiellement axés sur la circulation des marchandises vers la Grande Bretagne. Est-ce là le rôle des agents des Douanes payés par le contribuable français ?